

## DÉCISION N° 2019-209-DRH

Fixant la liste des candidats autorisés à se présenter au concours interne d'admission au grade d'élève ingénieur des travaux géographiques et cartographiques de l'État ouvert au titre de l'année 2019, portant composition du jury et fixant les modalités du déroulement du concours

■-■-■-■

Le directeur général de l'Institut national de l'information géographique et forestière,

Vu l'arrêté du 11 avril 1995 fixant les modalités du concours interne pour le recrutement en qualité d'élève ingénieur des travaux géographiques et cartographiques de l'État (Institut géographique national),

Vu l'arrêté du 01 février 2019 autorisant au titre de l'année 2019 l'ouverture d'un concours interne pour le recrutement dans le corps des ingénieurs des travaux géographiques et cartographiques de l'État, et fixant les dates et le lieu des épreuves

### décide :

#### Article 1 -

Les candidats dont les noms suivent sont autorisés à se présenter au concours d'admission au grade d'élève ingénieur des travaux géographiques et cartographiques de l'État (concours interne), ouvert au titre de l'année 2016.

**Johan LECLERCQ**, géomètre

Domaine de l'épreuve professionnelle :

Langue vivante :

Acquisition de données géo-référencées

Anglais

**Dominique BARBEAU**, contrôleur programmeur

Domaine de l'épreuve professionnelle :

Langue vivante :

Conception, production et mise à jour des bases de données géographiques

Anglais

**Mohamed ZIAMARI**, attaché principal

Domaine de l'épreuve professionnelle :

Langue vivante :

Acquisition de données géo-référencées

Anglais

## **Article 2 -**

Le jury d'examen est constitué comme suit :

**Mr Didier MOISSET**, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts

Président

**Mme Yolène JAHARD**, ingénieur divisionnaire des travaux géographiques et cartographiques de l'État

Examinatrices de l'épreuve professionnelle à caractère technique :

**Mme Véronique PEREIRA-VIALA**, ingénieur divisionnaire des travaux géographiques et cartographiques de l'État

Domaine : Conception production et mise à jour de bases de données géographiques

**Mme Raphaële HENO**, ingénieur divisionnaire des travaux géographiques et cartographiques de l'État

Examineurs de l'épreuve professionnelle à caractère technique :

**Mr Serge BOTTON**, ingénieur divisionnaire des travaux géographiques et cartographiques de l'État

Domaine : Acquisition de données géo-référencées

**Mme Françoise RODRIGUEZ**, professeur de lettres

Examineurs de l'épreuve de français

**Mr Lyonel VARAIN**, professeur de lettres

**Mr Stéphane JOUFFROY**, professeur d'anglais

Examineurs de l'épreuve d'anglais

**Mr John SNOOK**, professeur d'anglais

**Mr Paul KUEN**, ingénieur divisionnaire des travaux géographiques et cartographiques de l'Etat

Examineurs de l'épreuve d'entretien avec le jury

**Mme Sandrine PAQUIER**, Contractuelle A +

**Mme Yolène JAHARD**, ingénieure divisionnaire des travaux géographiques et cartographiques de l'État

**Mme Miryam MORAND**, contractuelle A

## **Article 3 -**

Les épreuves se dérouleront selon le calendrier et les horaires suivants :

26 mars 2019	13 h 00 à 18 h 00	Écrit - Épreuve professionnelle à caractère technique
27 mars 2019	9 h 00 à 12 h 00 14 h 00 à 15 h 00	Écrit - Épreuve de français Écrit - Épreuve de langue vivante
28 mars 2019	À partir de 10 h Présence : 10 h 00 à 10 h 45 11 h 00 à 11 h 45 12 h 00 à 12 h 45	Oral - Entretien avec le jury Membres du jury concernés Johann LECLERCQ Dominique BARBEAU Mohamed ZIAMARI



### **Les épreuves écrites et orales se dérouleront dans des lieux différents :**

- Les épreuves écrites des 26 et 27 mars se dérouleront en salle C307 à l'École nationale des sciences géographiques, 6 et 8 avenue Blaise Pascal - Cité Descartes - Champs-sur-Marne 77455 Marne la Vallée Cedex 2.
- L'épreuve orale du 28 mars se déroulera en salle Amérique (pièce 068), RdC du bâtiment A au siège de l'IGN, 73 avenue de Paris 94165 Saint-Mandé Cedex.

**La présente décision tient lieu de convocation aux épreuves.**

**Les candidats devront se munir d'une pièce d'identité pour chacune des épreuves.**

La surveillance des épreuves écrites sera assurée par un surveillant désigné par le chef du service des moyens généraux et des infrastructures de la direction de la recherche et de l'enseignement.

**Article 4 -**

Les examinateurs retourneront les copies corrigées, à la direction des ressources humaines (service recrutement, emploi, formation), pour le **10 avril 2019** au plus tard.

**Article 5 -**

Le jury se réunira le **mercredi 17 avril 2019 à 14 h 30** pour délibérer à l'école nationale des sciences géographiques à Champs sur Marne.

**Article 6 -**

Recours de droit commun dans les conditions suivantes :

- Recours administratif par la voie d'un recours gracieux (sous forme de lettre) adressé au supérieur hiérarchique direct de l'auteur de la décision dans un délai de deux mois à compter de la notification de la décision ;
- Recours contentieux adressé au tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de la décision portant grief (articles R 421-1 et R 421-2 du code de justice administrative).

Fait à Saint-Mandé, le **22 MARS 2019**

Pour le directeur général,  
La directrice des ressources humaines,



Anne HARLE

**Destinataires :**

Jury :

Didier Moisset/Président  
Membres du jury

Candidats

Surveillance/Organisation :

DRE – SMGI – bureau de la logistique et de la planification  
DRE - SMGI – Bureau économique et du personnel